



RCS : LISIEUX

Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033

Numéro SIREN : 475 750 337

Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2015 sous le numéro de dépôt 648

**SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
(S.H.C.D)**

Société Anonyme au capital de 4 830 188 €

Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE

R.C.S. LISIEUX 475 750 337

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MARS 2015**

L'an deux mille quinze et le vendredi vingt mars, à 10 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de Groupe Lucien Barrière, 35 boulevard des Capucines – 75002 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant lettres adressées à chaque actionnaire et aux représentants du Comité d'Entreprise, et lettre recommandée avec accusé de réception aux Commissaires aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Dominique DESSEIGNE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Madame Christine DELOY et Monsieur Jean-Charles PITT deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Anne DAMINET est choisie comme secrétaire.

La société PriceWaterHouseCoopers Audit, représentée par Madame Anne-Claire FERRIE Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2014 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société, et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice 2014.
- Lecture et approbation du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.
- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- Nomination d'un administrateur.
- Ratification de la nomination d'administrateurs ;
- Renouvellement de mandat d'administrateurs.
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux Comptes et les explications fournies verbalement, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes de la société relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2014, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux Administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve et ratifie lesdites conventions ainsi que l'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 455 555 Euros, de la manière suivante :

BENEFICE DE L'EXERCICE	1 455 554,72 Euros
REPORT A NOUVEAU	147 449 768,05 Euros
MONTANT DISTRIBUABLE	148 895 322,77 Euros
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	1 207 547,00 Euros
REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION	147 687 775,77 Euros
MONTANT DU DIVIDENDE PAR ACTION	1 Euro

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 avril 2015.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes.

Exercice	Dividende distribué	Montant par action
2012/2013	26 566 034 €	22 €
2011/2012	20 045 280 €	16.60 €
2010/2011	19 683 016 €	16.30 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Emmanuel BOCHATAY, né le 12 juin 1968 à Chamonix (74), demeurant Chemin de la Vieille Bonde - 14800 Bonneville-sur-Touques, en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée d'une année, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015.

.Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. .

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 14 avril 2014, aux fonctions d'administrateur de :

- Monsieur Emmanuel CAUX en remplacement de Monsieur Christian MEUNIER.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. .

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 14 avril 2014, aux fonctions d'administrateur de :

- Monsieur Bruno CAGNON en remplacement de Monsieur Eric CAVILLON.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique DESSEIGNE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel CAUX pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Christine DELOY pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles PITT pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PERROT pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno CAGNON pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques RE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Dominique DESSEIGNE

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

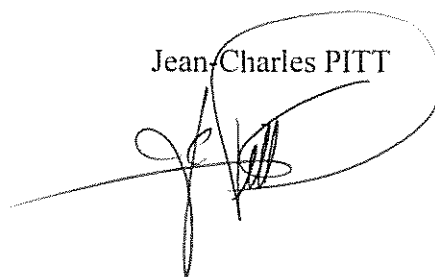
LE SECRETAIRE
Anne DAMINET

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal stroke at the bottom.

LES SCRUTATEURS
Christine DELOY

A stylized, cursive signature in black ink, with a series of overlapping loops and a horizontal stroke at the end.

Jean-Charles PITT

A stylized, cursive signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature itself is composed of several loops and a long horizontal stroke.